

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 02 du 11 mars 2021

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 14 représentés : 0

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. SCHALCK Marc, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. CELKA Christophe, Mme SEIBERT Estelle, M. KLEINCLAUS Raphaël, Mme REYMANN Anne, M. GILGERT Christian, Mme MEHL Véronique, M. LUCK Olivier, Mme BUR Marie-Laure, Mme GRUBER Roxana et M. SIMON Edmond

Absent excusé : M. METTER Joseph

N° 2021-05 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 01 du 18 janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir : « *Acquisition d'un terrain à Neubourg* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

N° 2021-06 : Subventions associations pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle les modalités habituelles d'attribution des subventions pour les associations. La subvention annuelle par association est déterminée sur la base d'un forfait et sur base du nombre de manifestations organisées, sachant qu'un maximum de 6 manifestations par an est pris en compte par association et dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale de 6000,- € par an pour l'ensemble des associations.

Du fait de la situation sanitaire actuelle, et des difficultés pour les associations de prévoir et d'organiser des manifestations, sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité**, de reconduire les subventions identiques à celles versées en 2020 réparties comme suit :

Les subventions pour l'année 2021 sont réparties comme suit :

- 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dauendorf ;
- 700 € à la Société de Musique "Concordia" de Dauendorf ;
- 600 € à la Chorale de Dauendorf ;
- 650 € à l'Association "Neubourg-Loisirs" ;

- 250 € à la Chorale de Neubourg ;
 - 800 € au Football-Club de Dauendorf ;
 - 750 € au Groupe Folklorique de Dauendorf ;
 - 80 € au Gym-Club section « Rand'Oxygène » de Dauendorf ;
 - 300 € à l'association de bricolage d'Majstuf de Dauendorf ;
 - 550 € à l'association APE de Dauendorf-Neubourg
- charge Monsieur le Maire de faire émettre les mandats en question
 - les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2021.

N° 2021-07 : Subvention pour l'Association « Joie de Vivre »

Le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer en 2020, une subvention à l'Association « Joie de Vivre » à hauteur de 500,- €. Cette dernière n'a pu être payée à l'association pour des raisons administratives.

- Sur proposition du Maire et après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer, cette subvention en 2021 et charge Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2021.

N° 2021-08 : Subvention spécifique au Football-club de Dauendorf

Sur proposition du Maire et après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer, comme l'année dernière, une subvention spécifique au Football-Club de Dauendorf à hauteur de 1 200,- € destinée à l'entretien des terrains.

- charge Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2021.

N° 2021-09 : Commune : Compte administratif 2020

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2020 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : **485 662,33 €**

Recettes réalisées : **670 103,55 €**

Excédent de fonctionnement : 184 441,22 €

Section d'investissement :

Dépenses réalisées : **299 571,61 €**

Recettes réalisées : **245 333,03 €**

Déficit d'investissement : 54 238,58 €

soit un excédent global de clôture de : 130 202,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 tel qu'il a été présenté, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N° 2021-10 : Commune : Compte de gestion du trésorier – exercice 2020

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2021-11 : Commune : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- Un excédent de fonctionnement :	104 182,25 €
- Un excédent reporté de :	80 258,97 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	184 441,22 €
- Un déficit d'investissement de :	54 238,58 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	161 000,00 €
- Soit un besoin de financement de :	215 238,58 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
- Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent	184 441,22 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	184 441,22 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	54 238,58 €

2021-12 : Lotissement La Clairière Neubourg : Compte administratif 2020

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2020 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	263 888,19 €
Recettes réalisées :	461 150,19 €
Excédent de fonctionnement :	197 262,00 €

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	388 245,89 €
Recettes réalisées :	619 859,65 €
Excédent d'investissement :	231 613,76 €

soit un excédent global de clôture de : **428 875,76 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 tel qu'il a été présenté.

N° 2021-13 : Lotissement La Clairière Neubourg : Compte de gestion du trésorier– exercice 2020

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2021-14 : Lotissement La Clairière Neubourg : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- Un excédent de fonctionnement de :	197 262,00 €
- Un déficit reporté de :	0,00 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	197 262,00 €
- Un excédent d'investissement de :	231 613,76 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
- Soit un excédent de financement de :	231 613,76 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
- Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent	197 262,00 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	197 262,00 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	231 613,76 €

2021-15 : Parc locatif : Compte administratif 2020

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2020 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	7 824,52 €
Recettes réalisées :	41,55 €
Déficit de fonctionnement :	7782,97 €

Section d'investissement :	
Dépenses réalisées :	198 930,13 €
Recettes réalisées :	0,00 €
Déficit d'investissement :	198 930,13 €
soit un déficit global de clôture de :	206 713,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 tel qu'il a été présenté.

N° 2021-16 : Parc locatif : Compte de gestion du trésorier– exercice 2020

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2021-17 : Parc locatif : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- Un déficit de fonctionnement de :	4 081,59 €
- Un déficit reporté de :	3 701,38 €
- Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	7 782,97 €
- Un déficit d'investissement de :	198 930,13 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	330 000,00 €
- Soit un déficit de financement de :	528 930,13 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
- Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Déficit	7 782,97 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	7 782,97 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	198 930,13 €

N° 2021-18 : Orientations budgétaires 2021 et prévisions d'investissements 2021

Bien que non obligatoire dans les communes comprenant moins de 3500 habitants, Monsieur le Maire présente aux conseillers les orientations budgétaires 2021, en vue de la préparation de la séance budgétaire. Les grandes orientations du budget 2021 peuvent être résumées de la manière suivante :

- Volonté politique de révision des taux de la Taxe Foncière bâtie et non bâtie en 2021 du fait des modifications des recettes fiscales communales liées à l'abandon de la Taxe d'Habitation.
- Prévoir les crédits nécessaires pour le projet d'aménagement du Centre du Village avec construction d'une maison médicale.
- Prévoir une ligne budgétaire pour les travaux de voirie et d'aménagement des réseaux dans la rue du cimetière dans le cadre du projet global partagé avec la CAH, rue du cimetière et rue du muguet avec création d'une zone économique.

Il rappelle que l'endettement figurant au budget principal hors endettement lié au budget lotissement de notre commune au 01/01/2021 s'élève à 678 924,89 € ; avec une échéance annuelle en capital 2021 de 90 312,49 €, ce qui portera l'endettement de notre commune à 588 612,40 € au 01/01/2022.

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2021, et des prévisions d'investissement pour l'année en cours.

N° 2021-19 : Crédit relais financement du lotissement : Remboursement différé

Monsieur le Maire informe, vu que le démarrage du lotissement avait pris du retard pour des raisons administratives, il a sollicité un report de l'échéance de remboursement au 31 mai 2022 du crédit relais de 400 000 € auprès du Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la démarche du Maire et l'autorise à signer les documents nécessaires pour différer le remboursement du crédit relais au 31 mai 2022.

N° 2021-20 : Révision des loyers et charges des logements

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que les loyers des logements qui appartiennent à la Commune n'ont pas été revus depuis 2015. Il propose de les réviser.

Il signale également que l'avance sur charge du logement à Neubourg n'a jamais été revalorisé depuis l'origine. Il propose de le revaloriser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer les nouveaux loyers et charges applicables à compter du 1^{er} avril 2021, comme suit :

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
- Loyer du logement du rez-de-chaussée du n° 5, rue de l'école à Dauendorf	352 €	367 €
- Loyer de chacun des 2 logements du 1 ^{er} étage du n° 5, rue de l'école à Dauendorf	132 €	138 €
- Loyer du logement du 1 ^{er} étage de l'école de Neubourg	429 €	447 €
- Avance sur charges du logement du 1 ^{er} étage de l'école de Neubourg	100 €	150 €

N° 2021-21 : Dénomination de rues du lotissement « La Clairière » à Neubourg

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que, en raison de la création d'un lotissement à Neubourg dont l'entrée se fait par la rue des Pins, il y a lieu de donner un nom à la nouvelle voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dénommer :

- La nouvelle rue du lotissement « La Clairière » : rue de la Lisière

N° 2022 - 22 : Acquisition d'un terrain à Neubourg

Monsieur le Maire informe les conseillers du projet de création d'une 2^{ème} tranche de lotissement à Neubourg. Le Maire propose de procéder à l'acquisition du terrain dont les propriétaires ont donné un accord de principe pour la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n°103 de la section 32 d'une superficie de 8.59 ares, pour laquelle un accord de principe a déjà été donné par les propriétaires concernés : Mme WOLFF Anne et Mme LINDENMANN Marie Antoinette pour la somme de :
 - 20% soit 1/5 en zone IAUB : **1,72 ares** au tarif de **1000,- € TTC** l'are soit **1 720,00 €**
 - 80% soit 4/5 en zone NF : **6,87 ares** au tarif de **50,- € TTC** l'are soit **343,50 €**

Soit un total de 2 063,50 €
- charge la Sté Civile Professionnelle « Vincent LOTZ et Claudine LOTZ » de l'établissement des actes de vente,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 2111 du Budget Primitif de l'exercice 2021.

Délibérations rendues exécutoires le 11 mars 2021

Transmises à la Sous-Préfecture le 12 mars 2021

Publiées le 12 mars 2021

Le Maire :

The image shows the official seal of the Municipality of Dauendorf, Bas-Rhin, on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Lotz'.

